

Motion

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais être d'accord avec le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). C'est bien possible. En fait, nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé entre le 1^{er} et le 17 janvier. Nous ne savons pas combien de personnes ont fait une demande. Nous ignorons comment elles ont été traitées. Nous ne savons pas combien de demandes ont été rejetées car le ministère a dit qu'il n'avait pas ce renseignement, ce qui est plutôt surprenant.

La ministre n'a pas annoncé une prolongation du délai avant le 31 décembre 1984. En fait, entre le 1^{er} et le 17 janvier 1985, la ministre n'a pas dit que le délai devait être prolongé. Nous ignorons si le ministère a décidé de traiter les demandes reçues entre le 1^{er} et le 17 janvier à sa façon, sans les transmettre, parce que nous n'avons pas de données à ce sujet.

M. McDermid: Monsieur le Président, je voudrais faire un commentaire. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue. Les deux personnes recevraient la même somme. Je dirais que les personnes qui ont signé un contrat avant le 1^{er} janvier ont toujours été tenues au courant du sort réservé à ce programme.

M. Waddell: Pas par décret du conseil, pas par le biais de *La Gazette* et pas par une loi.

• (1230)

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je constate que les députés ont une petite période de questions et de commentaires entre eux. S'ils veulent discuter derrière les tentures, bien d'accord, mais pour le moment, les questions devraient être adressées au député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan).

M. McDermid: Monsieur le Président, je pensais que ça allait bien parce que j'étais interrompu par le député de Vancouver. Je vais faire un commentaire; je ne pose pas de question. Je le répète, le public a été très bien informé. De toute évidence, les Canadiens savaient très bien que le ministère avait reçu une énorme quantité de demandes avant le 31 décembre. Ceux qui ont fait une demande après le 31 décembre savaient très bien que la subvention était de 33 1/3 p. 100. Par contre, comme les règlements n'ont pas été adoptés, le ministère a honoré la subvention de 60 p. 100 qui s'appliquait à ce moment-là. C'était une façon très juste de traiter le public; c'est ce qui s'est passé.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, le fait d'être là depuis longtemps présente au moins l'avantage que le Président connaît le nom de votre circonscription.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre. Je n'ai aucune difficulté à me rappeler la circonscription de «Surrey—White Rock—Delta-Nord». J'espère qu'à l'issue des prochaines élections elle ne portera plus qu'un ou deux noms, celui de Surrey—White Rock, par exemple.

M. Friesen: Monsieur le Président, je ne voudrais pas abandonner l'une des régions de ma circonscription. D'autre part, quand vous êtes là depuis un certain temps, vous vous souvenez des événements passés. Je me réjouis de constater que, par un juste retour des choses, la boucle est bouclée. Le Programme d'isolation thermique n'est pas seul en cause. En réalité, cela soulève la question de la législation par délégation et des

méthodes suivies par le comité mixte des règlements et autres textes réglementaires.

Lorsque je siégeais dans l'opposition, un décret du conseil adopté par l'ancien gouvernement a particulièrement retenu mon attention. Il s'agissait du décret concernant la planification d'urgence. Le député qui a déposé ce rapport ne devrait pas sortir, car mes propos l'intéresseront. Je vois que j'ai au moins réussi à attirer son attention.

M. Kaplan: Oui.

M. Friesen: Ce décret concernant la planification d'urgence n'a jamais fait l'objet d'un communiqué contrairement à celui dont nous parlons. Ce dernier a fait l'objet de deux, trois ou quatre communiqués qui annonçaient la nouvelle réglementation que le gouvernement devait adopter ultérieurement. Le décret concernant la planification d'urgence n'a eu droit à aucune publicité. Il a simplement été inscrit dans *La Gazette du Canada* et seuls quelques Canadiens particulièrement attentifs y ont prêté attention.

M. Robinson: Il y est toujours inscrit.

M. Friesen: J'ai entendu le député de Burnaby (M. Robinson). Je pense qu'il ne suit plus d'aussi près les travaux de la Chambre. Il sait parfaitement que le ministre adjoint de la Défense nationale (M. Andre) révise toute cette question, y compris la Loi sur les mesures de guerre. Il ne devrait pas s'inquiéter autant.

Du temps où le député de York-Centre (M. Kaplan) était solliciteur général, je me souviens de l'avoir questionné au sujet de ce décret du conseil qui autorisait le gouvernement à vider les pénitenciers pour les remplir de prisonniers politiques, ou du moins, à faire de la place pour ces derniers. Il m'avait alors répondu: «Ce décret du conseil pose certainement quelques problèmes».

Il se trouve maintenant que, par un juste retour des choses, le député de York-Centre est le coprésident du comité chargé d'examiner la législation déléguée, soit les décrets du conseil. Je me réjouis de voir que le député de York-Centre qui s'était montré quelque peu arrogant au sujet des méthodes du gouvernement à cet égard, préside le comité chargé d'examiner la législation par délégation. Je suis d'accord avec le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) qui a dit, il y a quelques minutes, que le comité était non seulement très important, mais essentiel si nous voulions sauvegarder la démocratie et la liberté au Canada.

Quand j'ai siégé au comité de la réforme parlementaire, j'avais deux grands sujets de préoccupation. L'un était la législation par délégation ou les décrets du conseil qui échappent à l'examen du Parlement à moins de retenir l'attention de ce comité. Je me demandais si le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires était vraiment en mesure de remplir sa mission. Je tiens à féliciter le comité d'avoir soulevé cette question. Mais en même temps, cela me tracasse un peu. Je pense que les membres du comité en ont trop fait. Ils ont pris un sujet qui pouvait susciter certaines inquiétudes légitimes, mais ils l'ont tellement monté en épingle que c'en est devenu ridicule.